

ANNEXE 5



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

AUTO-ECOLE COOLCONDUITE
4 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
54 340 POMPEY

ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

« QUALITÉ DES FORMATIONS AU SEIN DES ÉCOLES DE CONDUITE »

reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable à compter du 16 octobre 2018 jusqu'au 16 octobre 2021.

La directrice départementale,


Marie-Jeanne FOTRÉ-MULLER

Site Internet : www.securite-routiere.gouv.fr